

ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
 VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,
 VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,
 VU la demande de EMS, Service de l'Eau et Assainissement du 14/03/2019,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de voirie à La Wantzenau pour sa parfaite sécurité, nécessite l'interruption de la circulation et du stationnement.

ARRETE

Article 1^{er} : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :
 Réglementation 2.02.04 :

Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules

Localisation des travaux : 2 quai des Bateliers à La Wantzenau.

Nature des travaux : pose de capteurs de mesures sur le réseau d'assainissement.

Date des travaux : à partir du 15 mars 2019 pour une période de 2 mois.

Restrictions : selon nécessité, la chaussée sera partiellement rétrécie avec ou sans alternat mis en place au droit du chantier.

- Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier et notamment sur les deux places de stationnement devant le 2, quai des bateliers et sur les trois premières places situées en face du côté de l'Ill (voir le plan joint).
- La vitesse est limitée à 20km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.
- La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 2 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Copie de la présente sera adressée à MM :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Service propreté de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Marine KIEFFER, Eurométropole de Strasbourg,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 14 mars 2019

Le Maire

Patrick DEPYL

Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Christophe GEORG





Rue des Bouchers

Rue du Rohrwenth

Quai des Bateliers

Rue du Rohrwenth

Quai des Bateliers

es Bouchers

Rue des Bouchers

Rue des Bouchers

Quai des Bateliers

Au Pont de l'III

es Bateliers

Quai des Bateliers

Quai des Bateliers